

**ATTENTION :**

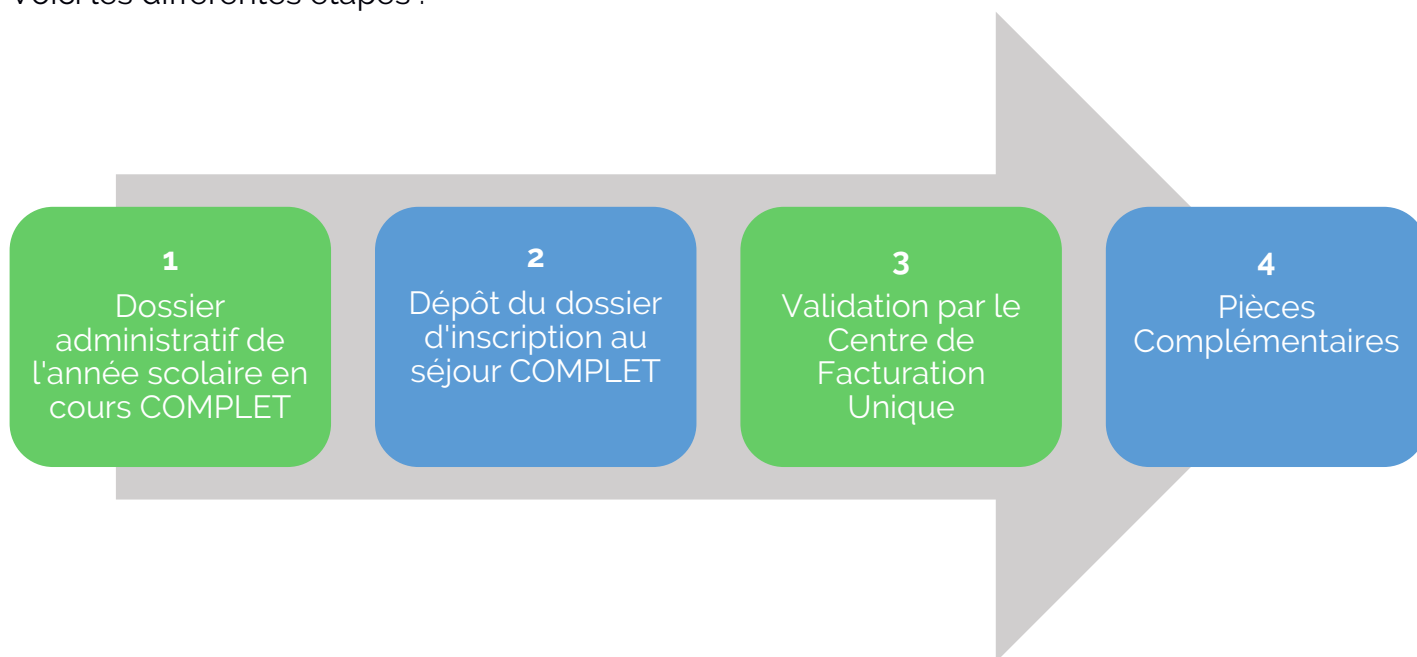
Les places sont limitées !

INSCRIPTION SÉJOURS

Printemps 2025

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose une offre de séjours variée aux enfants et aux jeunes de 7 à 17 ans durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2025. Les indications ci-dessous concernent uniquement les séjours printemps 2025.

Voici les différentes étapes :



Étape 1

Votre enfant a déjà un dossier administratif pour l'année en cours ? Passez directement à l'étape 2.

Pour effectuer un dossier administratif :

- En ligne, sur <https://www.espace-citoyens.net/plainedijonnaise/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>,
- OU Retrait et dépôt d'un dossier papier au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à GENLIS.

Pièces obligatoires à fournir et mode d'emploi : [ICI](#)

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
03.80.37.70.12
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Étape 2 :

Envoi du dossier d'inscription complet du séjour à partir du **dimanche 26 JANVIER 2025 :**

Par courriel à cfu@plainedijonnaise.fr, à partir de 9h00 (Les courriels envoyés avant 9h00 ne seront pas pris en compte)

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription séjour disponible en ligne sur le site www.plainedijonnaise.fr ou en version papier à retirer au siège de la CCPD à partir du **jeudi 16 janvier 2025**,
- **Attestation de droits maladie** relative à l'enfant, disponible sur le site Ameli,
- Numéro d'allocataire renseigné sur le dossier administratif pour la déduction de l'Aide au Temps Libre de la Caisse d'Allocations Familiales (éventuellement).

Étape 3

En fonction des places disponibles, le Centre de Facturation Unique valide l'inscription et envoie un courriel de confirmation.

Toutes les informations relatives au séjour seront transmises via le projet pédagogique mis en ligne. Une réunion d'informations aura lieu en visio, elle permettra de répondre à toutes vos questions.

Étape 4

Pièces complémentaires à fournir **3 semaines avant les vacances de printemps 2025** :

- Questionnaire médical « mineurs » (disponible en ligne sur le site internet de la CCPD ou bien sur demande au Centre de Facturation Unique).
- Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) le cas échéant ou en cas de traitement médical.

Renseignements

En cas de besoin, le Pôle Enfance Jeunesse est disponible via le Centre de Facturation Unique :

- Par téléphone au 03.80.37.81.82 (les matins de 8h30 à 12h15),
- Par courriel sur cfu@plainedijonnaise.fr